



*Exceller dans la synergie*

**Pays : BURKINA FASO**

**Nom du projet : Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB)**

**Sources de financement : Don IDA N° H 727- BF**

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERETS  
N°007/2014/IDA/PPCB/MEBF/DG/SG/DAF**

**Sélection de cabinets en vue de la constitution d'une base de données de cabinets, pour l'accompagnement des bénéficiaires du FASBagré dans la mise en œuvre de leurs activités**

Le Burkina Faso a reçu un financement de la l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet Pôle de Croissance de Bagré. Une partie du financement est utilisée pour le développement des services critiques et l'appui direct aux petits exploitants et aux PME à travers le Fonds d'Appui aux Services à Bagré (FASBagré). Le fonds assure la subvention des PME et des petits exploitants pour leur permettre de bénéficier de prestations de services non financiers par l'intermédiaire de consultants individuels et cabinets.

Les services concernés par cette prestation intellectuelle sont : Conception, programmation / planification, identification, études de marché, études techniques, études de financement, conseil en gestion formation, renforcement des capacités, études de développement organisationnel, gestion des ressources humaines, assistance suivi /accompagnement, expertise comptable/fiscale, conception et réalisation de systèmes d'information, gestion et traitement des données, développement de sites, installation, contrôle qualité.

Les domaines concernés sont les suivants: ÉNERGIE, INGÉNIERIE TECHNOLOGIES ALIMENTAIRE, DÉVELOPPEMENT RURAL (agriculture, zootechnie, foresterie), ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CULTURE, SANTE, ADMINISTRATION, MARCHES, CONTRATS, FINANCES ET MICRO-FINANCES, ALPHABÉTISATION, ARTISANAT, MECANIQUE, DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL, ADMINISTRATION DU TRAVAIL, MINES.

Afin de constituer une base de données de cabinets qui servira à la constitution des listes restreintes lors des consultations organisées par les bénéficiaires du FASBagré, la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (i) une lettre précisant le domaine d'intervention choisi, ii) une présentation institutionnelle et expérience générale du cabinet, iii) les expériences pertinentes du cabinet dans la réalisation de missions similaires, iv) une présentation du personnel clé disponible et mobilisable pour la mission, v) les preuves des références similaires, vi) copie du registre de commerce et de crédit mobilier ou document équivalent dans le pays de résidence du candidat, etc.).

Les cabinets devront disposer d'au moins trois (03) références similaires pour être qualifié dans un domaine. Aucun cabinet ne pourra être qualifié dans plus de 3 domaines.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires tous les jours ouvrables à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 8h à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 00 mn, heure locale.

Les manifestations d'intérêt devront être rédigées en français, présentées en (04) quatre exemplaires et déposées sous plis fermés à l'adresse ci-dessous au plus tard **le jeudi 18 septembre 2014 à 9 h 00 mn**, heure locale. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à **9 h 30 mn**. L'enveloppe extérieure devra comporter la mention suivante : « **Manifestation d'intérêts pour la sélection de cabinets en vue de la constitution d'une base de données de cabinets, pour l'accompagnement des bénéficiaires du FASBagré dans la mise en œuvre de leurs activités** ». Elle devra être adressée à **Monsieur le Directeur Général de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), 11 BP : 379 OUAGADOUGOU 11 –Avenue de Lyon – Tél : 50 39 80 60/61 – Fax : 50 39 80 62** »

NB : Les cabinets, inscrits au Registre des Experts Agréés (REA) et sur la liste PACDE II de la MEBF sont concernés par le présent avis à manifestation d'intérêt

Les plis devront être déposés dans le bureau du spécialiste en passation des marchés, sis au deuxième étage du siège social de la MEBF. En cas d'envoi par la poste, les frais d'expédition seront à la charge du candidat et la MEBF ne sera pas responsable de la non réception ou du retard dans la réception des expressions d'intérêts.

Pour le Directeur Général et par délégation,  
le Secrétaire Général de la MEBF

**Boubacar TRAORE**